



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE COMPORTANT TROIS PERMIS DE CONSTRUIRE SITUÉE AUX LIEUX-DITS LOHENNEC ET KERANGUEN SUR LA COMMUNE DE PLEYBER- CHRIST

Par arrêté préfectoral du 26 février 2024 **une enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 16h30** au titre de la demande présentée par la SAS CONTIS 24 sur le projet de ferme agrivoltaïque comprenant la demande de délivrance de trois permis de construire en vue d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur environ 19 hectares. L'ensemble est soumis à évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique qui comprend notamment l'étude d'impact, l'avis tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est consultable à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures d'ouverture au public.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire à la SAS CONTIS 24 en vue de la réalisation d'une ferme agrivoltaïque située aux lieux dits Lohennec et Keranguen sur la commune de Pleyber-Christ.

Le commissaire enquêteur est Madame Nicole Devauchelle, directeur de recherches à l'Ifremer en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant peut être nommé après interruption de l'enquête. Elle se tiendra à la disposition du public lors de permanences à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures ci-après :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 mars 2024 de 13h30 à 17h30
- Mardi 9 avril 2024 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 19 avril 2024 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les pièces de procédure est consultable en version :

- papier à la mairie de Pleyber-Christ aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- numérique sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, à la mairie de Pleyber-Christ
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : pref-consultation@finistere.gouv.fr
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Pleyber-Christ : Square Anne de Bretagne 29410 Pleyber-Christ

Pour être recevables, les observations et propositions doivent être exprimées entre le lundi 18 mars 2024 à 9h00 et le vendredi 19 avril 2024 à 16h30.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées pour les parties relatives aux permis de construire à SAS CONTIS 24, Monsieur Charles DE POUMAYRAC, chef de projet, 1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac – 05 56 85 24 21 – c.depoumayrac@glhd.fr

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est déposée à la mairie de Pleyber-Christ ainsi qu'à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>. pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.